

AVIS DE LIMITATION PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCICE

(DOSSIER : 00279777/CA-(2024-2025) /1)

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration du Barreau du Québec, par décision rendue le 4 septembre 2024 a, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, limité provisoirement le droit d'exercer des activités professionnelles de **M^e Franco Schiro** (n^o de membre : 277621-9), exerçant la profession d'avocat dans le district de Montréal.

Le Conseil d'administration A DÉCLARÉ :

Qu'il y a un lien entre l'infraction criminelle dont **M^e Franco Schiro** a été reconnu coupable dans le dossier 500-01-254157-230, leurs circonstances et l'exercice de la profession;

Que pour maintenir la confiance du public envers les membres du Barreau du Québec et d'assurer la protection du public, il y a lieu DE LIMITER PROVISOIREMENT le droit d'exercer des activités professionnelles de **M^e Franco Schiro**, à savoir :

- Informer tous ses clients, actuels et futurs, de la condamnation criminelle dont il a été reconnu coupable dans le dossier 500-01-254157-230 ainsi que du dossier pendant au Conseil de discipline, s'il y a lieu;
- S'abstenir d'accepter des nouveaux mandats en matière criminelle relativement à une infraction de menace de mort ou de lésions corporelles.

Le droit d'exercer des activités professionnelles de **M^e Franco Schiro** est limité provisoirement pour une période indéterminée à compter du **5 septembre 2024**, soit la date de la signification de la décision du Conseil d'administration, et ce, selon le cas :

- 1° jusqu'à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte ;
- 2° jusqu'à la décision définitive et exécutoire du Conseil de discipline ou du Tribunal des professions, le cas échéant, sur la plainte portée par un syndic ;
- 3° jusqu'à ce que la décision visée au paragraphe 1°, 2°, 5° ou 6° du premier alinéa de l'article 45 soit infirmée en appel, le cas échéant.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Montréal, le 5 septembre 2024

Catherine Ouimet, avocate, MBA
Directrice générale